

Le 24 décembre, 2019

À l'attention des membres potentiels,

Bonjour,

La nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique (NOIRN), organisation à but non lucratif (constituée sous le n^o 11593765) qui entre dans sa première année de fonctionnement complète, invite le milieu de l'infrastructure de recherche numérique à faire une demande d'adhésion. La NOIRN est une organisation collaborative composée de membres qui va coordonner et financer des activités dans les domaines du calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), de la gestion des données (GD) et des logiciels de recherche (LR). Son but? Assurer aux chercheurs canadiens un accès équitable aux services, aux outils et aux infrastructures nécessaires.

Le processus et le calendrier de recrutement des membres sont conformes aux exigences de l'accord de contribution que la NOIRN a conclu avec le gouvernement du Canada, aux règlements administratifs à titre d'organisation à but non lucratif constituée en vertu d'une loi fédérale et au [modèle de gouvernance et d'adhésion](#) récemment publié.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de la NOIRN pour avoir accès à ses programmes, qui seront proposés aux chercheurs et aux établissements de recherche admissibles partout au Canada. Cependant, la gouvernance de la nouvelle organisation reposera sur l'engagement et la participation de ses membres.

L'adhésion

Conformément au modèle de gouvernance et d'adhésion, il existe deux catégories de membres : les membres principaux (avec droit de vote) et les membres associés (sans droit de vote).

Les membres nommeront un représentant qui recevra les avis, assistera aux réunions et, dans le cas des membres principaux (votants), votera au nom de l'établissement membre.

Membres principaux (avec droit de vote)

L'adhésion à titre de membre avec droit de vote est offerte aux établissements publics d'enseignement postsecondaire, aux hôpitaux de recherche et aux établissements affiliés qui sont admissibles aux subventions des trois organismes. Les membres votants doivent avoir un mandat clairement orienté vers la recherche et des activités de recherche démontrables.

Les cotisations annuelles des membres votants varieront de 5 000 \$ à 15 000 \$ pour la première année d'adhésion. Elles seront calculées en fonction des revenus de recherche autodéclarés et vérifiables que l'établissement a reçus des trois organismes au cours du dernier exercice financier (2018-2019). Les établissements qui demandent leur adhésion à titre de membres votants devront déclarer leurs revenus. Le barème des cotisations, établi d'après cinq (5) niveaux de revenus de recherche, se trouve dans le formulaire d'adhésion ci-joint.

Les droits et responsabilités des membres votants comprennent :

- la présence, la participation et le vote à toutes les assemblées générales annuelles,
- la possibilité de proposer la candidature de chercheurs au conseil de recherche, une entité composée d'utilisateurs de l'infrastructure de recherche numérique qui fournira des conseils stratégiques au conseil d'administration sur la fourniture de l'infrastructure et la prestation des services;
- la possibilité de donner des avis au conseil d'administration au sujet de l'orientation stratégique, des politiques et des programmes de la nouvelle organisation;
- la possibilité de siéger à des comités consultatifs ou spéciaux ou à d'autres entités que la nouvelle organisation pourrait établir en vue de s'acquitter de ses responsabilités.

Membres associés (sans droit de vote)

Les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et les établissements affiliés qui respectent les critères définis ci-dessus, mais qui choisissent de ne pas être membres votants, peuvent adhérer à la NOIRN à titre de membres associés. Ils n'ont pas droit de vote, mais peuvent participer aux assemblées annuelles, collaborer à des comités consultatifs et spéciaux et fournir des conseils dans leurs domaines d'expertise, s'il y a lieu. Les membres associés payent une cotisation forfaitaire de 500 \$ pour la première année d'adhésion et doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Formulaire d'adhésion

Veillez envoyer le formulaire d'adhésion ci-joint, dûment rempli et signé par une personne autorisée **au plus tard le vendredi 24 janvier 2020**. N'oubliez pas de choisir votre catégorie d'adhésion (membre votant ou associé) et, si vous optez pour le statut de membre votant, d'indiquer vos revenus de recherche et la cotisation correspondante, d'après le barème.

L'année d'adhésion s'étendra d'avril à mars. Les cotisations 2020-2021 seront facturées avant le 31 mars 2020, mais leur paiement ne sera pas traité avant le 1^{er} avril 2020. Le paiement est exigible au plus tard le 29 mai 2020. Cependant,

afin de participer à la première assemblée générale des membres, qui aura lieu fin février, et de voter pour le premier conseil d'administration, les établissements devront déclarer leur intention de se joindre à la NOIRN à titre de membres votants d'ici le 24 janvier 2020. Des précisions concernant la première assemblée générale des membres, y compris la date et le lieu, restent à préciser et seront communiquées dès que possible.

Tous les membres dont l'adhésion aura été confirmée et qui auront payé leur cotisation pourront participer à l'assemblée générale annuelle de l'automne 2020.

Nous nous réjouissons à l'idée que la NOIRN – qui a pour mission de donner aux chercheurs du Canada un accès à l'écosystème d'infrastructure de recherche numérique intégré, durable et coordonné nécessaire pour réaliser des recherches de calibre mondial – puisse réunir des membres associés mobilisés et engagés.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur l'adhésion, écrivez-nous à NDRIO-NOIRN@engagedri.ca.

Salutations cordiales,



Lori MacMullen

Présidente du conseil d'administration provisoire
Nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)
www.engagedri.ca

Nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)

Liste de vérification de l'admissibilité

Nom de l'établissement : _____

Veillez vérifier que vous répondez bien aux critères d'admissibilité des membres votants de la NOIRN :

Critères	Oui/Non
Établissement public d'enseignement postsecondaire décernant des grades ou des diplômes	
Hôpital de recherche ou établissement affilié qui répond aux exigences institutionnelles des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)	
Admissibilité aux subventions des trois organismes; signataire de l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche	

Sélection de catégorie d'adhésion : membre votant ou non-votant

Catégorie d'adhésion	X
Membre avec droit de vote (principal)	
Membre sans droit de vote (associé)	

A. Membres avec droit de vote

Demande d'adhésion à titre de membre avec droit de vote

Nom de l'établissement : _____

Nom du représentant principal : _____

Titre : _____

Adresse de courriel : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Nom du représentant secondaire : _____

Titre : _____

Adresse de courriel : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone principal : _____

Barème de cotisation des membres avec droit de vote

Pour calculer la cotisation exigible, vérifiez la fourchette des revenus de recherche de votre établissement, établie d'après les revenus de recherche autodéclarés et vérifiables que l'établissement a reçus des trois organismes au cours du dernier exercice financier (2018-2019). Si vous êtes membre de Calcul Canada, vous pouvez déduire le montant de votre cotisation 2020-2021 à cette organisation de celle payable à la NOIRN, étant donné qu'il s'agit d'une année de transition.

X	Fourchette des revenus de recherche	Cotisation
	Plus de 20 M\$	15 000 \$
	De 10 M\$ à 20 M\$	13 000 \$
	De 5 M\$ à <10 M\$	11 000 \$
	De 2 M\$ à <5 M\$	8 000 \$
	Moins de 2 M\$	5 000 \$
	Moins la cotisation 2020-2021 à Calcul Canada	
	Total	

B. Membre associé sans droit de vote

Demande d'adhésion à titre de membre associé

Nom de l'établissement :

Nom du représentant principal :

Titre :

Adresse de courriel :

Adresse postale :

Numéro de téléphone principal :

Nom du représentant secondaire :

Titre :

Adresse de courriel :

Adresse postale :

Numéro de téléphone principal :

Barème de cotisation des membres associés

Les établissements admissibles qui optent pour un statut de membre sans droit de vote payent une cotisation forfaitaire annuelle (500 \$ pour la première année d'adhésion). Les membres associés doivent être approuvés par le conseil d'administration de la NOIRN.

Dates limites

Veillez envoyer votre formulaire de demande dûment rempli, signé par une personne autorisée, au plus tard le **vendredi 24 janvier 2020**, à NDRIO-NOIRN@engagedri.ca, en indiquant l'objet : **Demande d'adhésion [nom de votre organisation]**.

Le respect de cette date limite est impératif. Nous devons déterminer la composition de l'organisation pour la prochaine assemblée générale des membres qui aura lieu en février 2020 et où les membres avec droit de vote pourront élire le premier conseil d'administration.

Pour le prochain exercice, votre établissement sera facturé avant le 1^{er} avril 2020. Le paiement sera exigible au plus tard le 29 mai 2020. Veuillez noter que tous les membres dont l'adhésion aura été confirmée et qui auront payé leur inscription auront le droit de participer à l'assemblée générale annuelle de l'automne 2020.

Pour toute question, envoyer un courriel à NDRIO-NOIRN@engagedri.ca.

Signature

Titre de la personne autorisée à signer

Date